



Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais

Procès-verbal d'installation

mercredi 19 novembre 2014 à 14 heures 30

Salle Beaumanoir, EVRAN

Nombre de membres titulaires en exercice : 59

Nombre de membres titulaires présents : 42

Nombre de membres représentés (pouvoir) : 7

Etaient présents :

➤ **COLLEGE DES ELUS (33 délégués)**

Mesdames Hélène COZ (Conseil Régional de Bretagne), Marie-Renée GINGAT (CdC Bretagne Romantique)

Messieurs André CALISTRI (CG 22), Michel PENHOUE (CG 35), Yves CHESNAIS (EPTB Rance Frémur), Loïc JOLY (CdC Plancoët Plélan), Mickaël CHEVALIER (CdC Pays de Caulnes), J-L LECHEVESTRIER (CdC Pays de Caulnes), Yves LEMOINE (CdC Pays de Du Guesclin), Claude DELAHAYE (CdC Hardouinais Méné), J-M LORRE (Dinan Communauté), Dominique RAMARD (Dinan Communauté), Bruno RICARD (Dinan Communauté), Philippe LANDURE (Dinan Communauté), Rémi MAILLARD (Dinan Communauté), Loïc LEMOINE (CdC Rance Frémur), Philippe GUESDON (CdC Côte d'Emeraude), Camille BONDU (CdC Côte d'Emeraude), Gilbert REGNAULD (CdC Bretagne Romantique), J-C BENIS (CdC Bretagne Romantique), Vincent CRESPEL (CdC St Méen Montauban), J-P MARQUE (CdC St Méen Montauban), Jacques BENARD (St Malo Agglomération), P-Y MAHIEU (St Malo Agglomération), Daniel MONNIER (Rennes Métropole), Yves DESMIDT (CdC Val d'Ille)

Etaient excusés :

Mesdames Pascale GUILCHER (CG 22), Florence DENIAU (CdC Bretagne Romantique) – pouvoir à M. BENIS

Messieurs J-F RICHEUX (CG 35), Patrice GAUTIER (Dinan Communauté) – pouvoir à M. RAMARD, Michel FABLET (CdC du Méné), André LEFEUVRE (CdC Bretagne Romantique / SI du Linon) – pouvoir à M. REGNAULD, Pascal BIANCO (St Malo Agglomération)

➤ **COLLEGE DES USAGERS (17 délégués)**

Madame Lénäik DERLOT (EdF)

Messieurs Alain MACQ (Eaux & Rivières de Bretagne), Michel LAINE (Bretagne vivante SEPNB), Xavier LAURENT (COEUR Emeraude), Michel AUSSANT (FAUR), Pierre LEBOUCHER (Nautisme en Bretagne), J-C LOCHET (FDAAPPMA 22), J-L DUPAS (Chambre d'agriculture 22), Patrick DESPORTES (Chambre d'agriculture 22), J-L MOULIN (Chambre d'agriculture 35), Gilbert CHOLET (CCI Pays de St Malo), Vincent REBOURS (CRC Bretagne nord)

Etaient excusés :

Madame Suzanne LAFOREST (UFC Que Choisir St Malo et environs)

Messieurs Gilles DE LAUNAY (Syndicat de la propriété privée rurale), René COLIN (Chambre d'agriculture 35) – pouvoir à M. MOULIN, Philippe COUELLAN (COOP de France ouest), Philippe BONNIN (SMPBR)

➤ **COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT (9 délégués)**

Madame Marie-Claude NIHOUL (AELB)

Messieurs Michel LABORIE, Sous-Préfet de Dinan, Bruno LEBRETON (MISE 22), Loïc LEOST (DDTM 35)

Etaient excusés :

Madame Sandrine CADIC (MISE 35) – pouvoir à M. LEOST

Messieurs Thibault COLL (DREAL Bretagne) , Pascal HUS (ONEMA) – pouvoir à Mme NIHOUL, représentant de la DREAL Centre, représentant de la DDTM 22 – pouvoir à M. LEBRETON

Assistaient également :

Mesdames Nicole BLANVILLE, Marie-Odile PITRE, Françoise CRISTOFOLI (ville de Dinard), Nathalie OLIVIERO (SI du Linon), Bérange HENNACHE (SMPEPCE)

Messieurs Michel DAUGAN (Dinan Communauté), J-L BOURGEOUX (SMPEPCE), Michel RABILLON (ville de Dinard)

ORDRE DU JOUR :

- **Installation de la nouvelle Commission Locale de l'Eau**
- **Election du Président de la CLE et de ses 2 Vice-présidents**
- **Règlement intérieur : modification de l'article 6**
- **Désignation des membres du bureau de la CLE**
- **Information sur le SAGE révisé Rance Frémur de Beaussais**

M. Jérôme LE GOFF, adjoint au Maire d'Evran en charge du développement durable, accueille les membres de la CLE; M. le maire d'Evran, par ailleurs membre de la CLE, s'étant excusé pour cette réunion.

M. REGNAULT procède à l'installation de la nouvelle Commission Locale de l'Eau en faisant lecture de l'arrêté du 4 novembre 2014 portant renouvellement des membres de la CLE du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais et en faisant l'appel de ses membres. La nouvelle CLE compte 59 membres : 33 délégués au collège des élus, 17 délégués au collège des usagers, 9 délégués au collège des représentants des services de l'Etat. La CLE est renouvelée à 40%, dont 60% au sein du collège des élus. Le collège des élus inclut toutes les intercommunalités comprises dans le périmètre du SAGE.

M. REGNAULT rappelle que la CLE doit élire son Président et ses 2 vice-présidents comme prévu dans le règlement intérieur. Elle doit également désigner les membres de son bureau. Avant de procéder aux élections, M. REGNAULT prononce une allocution dans laquelle il retrace l'histoire de la CLE et du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais depuis sa propre élection en 1999. Il remercie l'ensemble des partenaires avec qui il a été amené à collaborer, se félicitant du résultat atteint, tout en encourageant la poursuite des efforts et des travaux engagés et à venir.

- Election du Président de la CLE

M. REGNAULT rappelle que seul le collège des élus vote pour élire le Président de la CLE.

Il fait appel au doyen du collège des élus pour présider l'élection du nouveau Président. M. LORRE est désigné président de séance. M. REGNAULT fait appel au benjamin du collège des élus pour être secrétaire de séance. M. CHEVALIER est désigné secrétaire de séance. M. LORRE fait appel des candidatures pour le poste de Président.

Candidat : M. Dominique RAMARD

Le scrutin a lieu à bulletin secret. Le dépouillement des votes est assuré par M. LORRE assisté de M. CHEVALIER

Candidat	1	Nombre de votants	29
Nombre de délégués en exercice Collège des élus	33	Bulletins nuls	1
		Bulletins blancs	1
Nombre de délégués présents	26	Suffrages exprimés	27
Nombre de pouvoirs	3	Majorité absolue	16

M. RAMARD est élu Président de la CLE du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais.

M. RAMARD remercie les membres de la CLE pour leur confiance. Il explique qu'en tant que Président de la CLE, il s'attachera d'abord à faire connaître les enjeux pour l'eau sur le territoire et les actions proposées par la CLE auprès des usagers, des acteurs des contrats territoriaux, des acteurs économiques.

M. RAMARD tient à poursuivre les travaux de la CLE dans un souci permanent de libre expression de ses membres, et dans la recherche du compromis qui permettra d'atteindre les objectifs fixés dans le SAGE.

- Election des Vice-Présidents de la CLE

M. RAMARD rappelle que seul le collège des élus vote pour élire les 2 Vice-Présidents de la CLE. Il fait appel des candidatures.

Candidats :

- M. Mickaël CHEVALIER (CdC Pays de Caulnes)
- M. Jacques BENARD (St Malo Agglomération)

Il n'y a pas d'autres candidatures. Le scrutin se fait à bulletin secret, par scrutin de liste. Le déroulement et le dépouillement sont assurés par le Président assisté du doyen.

	M. CHEVALIER	M. BENARD
Nombre de votants	29	29
Contre	0	0
Abstention	0	0
Pour	25	29
Majorité absolue	16	16

MM. CHEVALIER et BENARD sont élus Vice-Présidents de la CLE du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais.

- Règlement intérieur

Le règlement intérieur, appelé « règles de fonctionnement de la CLE », a été adopté lors du précédent renouvellement de la CLE en novembre 2008. La nouvelle CLE doit le valider. Certains points comme la composition du bureau peuvent être revu. En effet, la composition prévoit 14 membres dont :

- 7 représentants du collège des élus : 1 conseiller régional, 1 conseiller général 22, conseiller général 35, le Président et les 2 Vice-Présidents de la CLE, 1 autre élu
- 4 représentants du collège des usagers

Dans cette configuration, les candidatures reçues pour les élus et les usagers ne pourront pas toutes être retenues.

➤ Collège des élus :

- M. Yves LEMOINE (CC Du Guesclin – Lanrelas)
- M. Rémi MAILLARD (Dinan Communauté – Trélivan)
- Mme Marie-Renée GINGAT (CC Bretagne romantique – Combourg)
- M. André LEFEUVRE (CC Bretagne romantique – SI du Linon)
- M. Yves CHESNAIS (SMP SAGE Rance Frémur – St Jouan de Guérets)

+ Madame COZ (Conseil régional de Bretagne)

+ Messieurs RAMARD (Président de la CLE), CHEVALIER et BENARD (vice-Présidents de la CLE), PENHOUE (Conseil général 35), CALISTR (Conseil général 22)

➤ Collège des usagers

- M. le Président de CŒUR-Emeraude, ou son représentant
- M. Alain MACQ (ERB)
- M. Philippe BONNIN (SMPBR)
- M. le Directeur de EdF, GEH-Ouest, ou son représentant
- M. Jean Luc DUPAS (Chambre d'agriculture 22)
- M. Jean Luc MOULIN (Chambre d'agriculture 35)

➤ Collège des services de l'Etat (nominations faites par le Préfet)

- La MISE 35 souhaite faire partie du bureau

Mme GINGAT retire sa candidature. M. RAMARD l'en remercie.

Il est proposé à la CLE que l'article 6 des règles de fonctionnement soit modifié, étant entendu que le nombre de membre du bureau reste adéquat pour pouvoir travailler et que l'équilibre des collèges de la CLE soit respecté (1^{er} collège : au moins la ½ des sièges ; 2^{ème} collège : au moins ¼ des sièges ; 3^{ème} collège : au + ¼ des sièges). Ainsi le bureau de la CLE serait composé de 20 membres, répartis ainsi:

- collège des élus : 10 membres
- collège des usagers : 6 membres
- collège de l'Etat : 4 membres

La nouvelle composition est mise au vote :

Nombre de votants :	49 (dont 7 pouvoirs)
Contre :	0 voix
Abstention :	2 voix
Pour :	45 voix

L'article 6 modifié du règlement intérieur est adopté.

- Election du bureau de la CLE

Chaque collège élit ses représentants au Bureau en son sein, et à main levée, sur proposition du Président acceptée par la CLE.

- pour le collège des élus (10 places au total) :

Seul le collège des élus vote.

Les membres candidats sont :

- M. Yves LEMOINE (CC Du Guesclin – Lanrelas)
- M. Rémi MAILLARD (Dinan Communauté – Trélivan)
- M. André LEFEUVRE (CC Bretagne romantique – SI du Linon)
- M. Yves CHESNAIS (SMP SAGE Rance Frémur – St Jouan de Guéréts)

+ *membres de fait :*

- *Mme Hélène COZ (Conseil régional de Bretagne)*
- *M. Dominique RAMARD (Président de la CLE),*
- *M. Mickäel CHEVALIER (vice-Président de la CLE)*
- *M. Jacques BENARD (vice-Président de la CLE),*
- *M. Michel PENHOUET (Conseil général 35),*
- *M. André CALISTRU (Conseil général 22)*

Mise au vote du collège des élus :

Nombre de votants	29
Contre	0
Abstentions	1
Pour	28

- Pour le collège des usagers (6 places au total)

Seul le collège des usagers vote.

Les membres candidats sont :

- M. le Président de CŒUR-Emeraude, ou son représentant
- M. Alain MACQ (ERB)
- M. Philippe BONNIN (SMPBR)
- M. le Directeur de EdF, GEH-Ouest, ou son représentant
- M. Jean Luc DUPAS (Chambre d'agriculture 22)
- M. Jean Luc MOULIN (Chambre d'agriculture 35)

Mise au vote du collège des usagers :

Nombre de votants	13
Contre	0
Abstentions	0
Pour	13

M. RAMARD annonce la liste des membres du bureau de la CLE. Il sollicite M. le Sous-Préfet afin que celui-ci indique les 4 représentants des services de l'Etat qui seront membres du bureau de la CLE.

Ces 4 membres sont :

- MISE 35
- MISE 22
- DREAL Bretagne
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Les membres du bureau de la CLE sont désignés.

- Information sur le SAGE révisé Rance Frémur baie de Beaussais

Le SAGE révisé Rance Frémur baie de Beaussais fait l'objet d'une présentation par la cellule d'animation (voir diaporama joint sur les caractéristiques et enjeux du territoire, les objectifs, les contenus du document de SAGE, etc.).

M. RICARD s'interroge sur la nature de l'articulation Syndicat mixte de portage / CLE. M. RAMARD précise les fonctions de chaque instance (personnalité juridique et morale du SMP permettant d'engager des moyens financiers, techniques et humains, mis à disposition de la CLE qui est en charge du suivi de la mise en œuvre du SAGE).

M. RAMARD explique également que les aspects liés au fonctionnement et à l'organisation des travaux de la CLE seront abordés au cours de sa prochaine réunion. En première approche, M. RAMARD propose que les commissions thématiques qui existaient pendant la révision du SAGE se poursuivent, présidées chacune par un vice-président. Ces commissions permettent de répondre aux enjeux identifiés dans le périmètre du SAGE.

M. le Président propose aux membres de l'assemblée de fixer la date de la prochaine réunion de la Commission Locale de l'Eau au **16 décembre 2014, à 9h30 à Pleslin-Trigavou**. Il est pris acte de cette date par l'ensemble des membres présents.

M. le Sous-Préfet exprime un sentiment de confiance vis-à-vis de la nouvelle assemblée et de ses représentants.

L'ordre du jour étant épuisé à 16 heures 30, M. le Président propose de clore la séance.